



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2015-19 du 10 Octobre 2015

Décret Impérial de création d'un titre de noblesse

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre XI de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de récompenser les plus méritants des Citoyens en leur conférant la dignité de la noblesse impériale,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

M. Christophe HENRY, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale est créé Comte de l'Empire.

Article 2

M. Christophe HENRY portera le titre de Comte de Mamin D'Antaface.

M. Christophe HENRY est autorisé à utiliser le blason attaché à son titre, savoir : d'azur au sautoir d'argent chargé en abîme d'une tête de lion arrachée de sable, allumée et lampassée de gueules ; au franc-quartier brochant des comtes militaires.

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc 1er